

# Vieillir acteur et citoyen de son territoire. Lieux de vie innovants et répit des aidants et des aidés.

APPEL À  
PROJETS  
2021

DATE LIMITE  
DE RÉCEPTION  
DES DOSSIERS :  
14 SEPTEMBRE À 17H

## Contexte

Depuis 2013, à travers cet appel à projets, la Fondation de France soutient des projets qui permettent aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible engagées dans la vie de leur quartier ou de leur village, de contribuer à la société et au développement de leur territoire, de maintenir des liens sociaux et des échanges intergénérationnels, quel que soit leur lieu de vie. Cela suppose que soit effectif le droit des personnes à prendre part aux décisions et projets qui les concernent, afin que leurs attentes et leurs besoins soient mieux pris en compte. Force est de constater que la valorisation des compétences et de la parole des plus âgés se heurte encore à une organisation sociale qui stigmatise le vieillissement et cloisonne les âges. La crise sanitaire et sociale actuelle a pour conséquence, notamment, d'amplifier la ségrégation des âges et de restreindre fortement les droits des personnes âgées.

Un certain nombre de personnes âgées, à domicile comme en lieu de vie collectif, sont privées de lien sociaux. Elles vivent difficilement la solitude, le repli sur soi, avec un sentiment d'inutilité. La paupérisation de la population retraitée renforce ces risques.

De leur côté, les aidants (familles, amis, voisins, bénévoles) des personnes âgées sont également fortement concernés par l'isolement. Les solutions de répit existent pourtant, mais demandent à être déployées sur les différents territoires ou adaptées au contexte actuel. De nouvelles formes de répit, pour les aidants et les aidés, apparaissent pour s'adapter à l'évolution des attentes et des besoins, des technologies, des contraintes.

En effet, les réflexions engagées depuis plusieurs années ont mis en exergue les forces et les faiblesses de notre

système d'aide, de soin et d'accompagnement des personnes âgées et de leurs aidants. La crise actuelle a renforcé la nécessité de repenser nos modèles, notamment celui de l'Ehpad, tout particulièrement questionné malgré l'engagement et l'inventivité dont les équipes professionnelles ont fait preuve, tandis que les habitats partagés ont été identifiés comme des alternatives à développer. Dans les établissements d'hébergement, les accompagnements à domicile et les habitats alternatifs, des initiatives permettent aux personnes âgées de s'impliquer dans des actions citoyennes à l'échelle locale. Les outils numériques ont permis d'apporter des solutions diverses à la crise sanitaire et dans de nombreux domaines en tant que solutions opérationnelles (télémédecine, communications à distance par exemple) et en tant que support de l'expression citoyenne. Cet usage renforcé a exacerbé l'inégalité numérique et l'exclusion de certaines populations très isolées.

## Objectifs

Cet appel à projets vise donc à soutenir des **actions innovantes ou expérimentales** favorisant l'implication et la participation **des habitants âgés, en particulier les plus vulnérables**, à la vie locale. Nombre d'entre eux souhaitent être reconnus comme citoyens à part entière et rester acteurs dans des projets les concernant ou susceptibles de les intéresser. La Fondation de France soutient des projets dans lesquels les personnes âgées participent au développement local ou s'inscrivent dans des dynamiques collectives locales. L'innovation en matière de lieux de vie et de répit des aidants et aidés constituent les deux enjeux prioritaires de cet appel à projets.

## Quelles sont les initiatives concernées ?

En 2021, deux axes de travail sont privilégiés :

### **Axe 1 : soutenir les aidants et développer les formes de répit aidant/aidés**

Les objectifs de cet axe seront :

- le repérage et l'accompagnement d'aidants peu visibles et peu ou pas pris en compte dans les dispositifs existants (ex. : personnes très isolées, tuteurs familiaux) ;
- les initiatives ciblant des aidants épuisés ou en risque d'épuisement, (en particulier les aidants qui ont été sans solution pendant le confinement) ;
- la création ou le développement de nouvelles formes de répit. Les projets peuvent notamment concerner le relaying, des lieux de répit.

### **Axe 2 : penser des lieux de vie innovants**

L'objectif est de favoriser l'inclusion et la participation citoyenne des personnes âgées à l'échelle de leur territoire en s'appuyant sur les leviers de l'habitat et du logement.

Il s'agit de :

- développer des solidarités actives entre générations avec des effets durables et structurants ;
- soutenir des formes nouvelles d'habitat et/ou d'organisation de l'hébergement et de l'accueil ;
- encourager la conception d'habitats et de lieux d'accueil alternatifs, ouverts sur leur environnement, favorisant la mixité sociale, la réflexion autour du vieillissement et son anticipation (habitats participatifs, groupés, autogérés) et contribuant à des dynamiques locales de développement ;
- renforcer les démarches participatives dans les établissements (par exemple expérimentation de gouvernance partagée) et dans leur environnement (projets de développement du territoire, démarches citoyennes de lutte contre l'isolement, de préservation du patrimoine, de développement durable...) ;
- développer l'ouverture des établissements et services sur le territoire et leur rôle de plateforme de services aux habitants pour faire des établissements et services existants ou futurs, des lieux-ressources pour les habitants du territoire ;

- promouvoir la participation des familles à la vie des établissements et un dialogue de qualité entre les familles et les professionnels.

Si des solutions technologiques sont proposées, elles seront conçues avec les personnes âgées, au service d'un objectif listé ci-dessus.

*Nota bene* : en matière d'habitat, la Fondation de France ne finance ni la construction ni les études techniques s'y rapportant. Elle soutiendra uniquement **des projets d'intérêt général**.

Dans le cadre d'un appel à initiatives rattaché au programme Habitat, la Fondation de France soutiendra des habitats partagés solidaires impliquant des personnes vulnérables et non vulnérables dans la conception de l'habitat et la gestion de la vie sociale partagée.

### **Critères de sélection**

Les projets devront :

- partir d'un diagnostic territorial des attentes et des besoins des habitants âgés et des autres habitants ;
- associer les bénéficiaires à la définition des objectifs et/ou des actions afin que ces personnes soient autant que possible actrices et porteuses du projet ;
- proposer des réponses non strictement médico-sociales, en favorisant le travail en commun d'acteurs locaux gérontologiques et non gérontologiques ;
- apporter des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires, par exemple en favorisant l'ouverture des structures d'accueil ou d'hébergement sur la vie locale.

Les projets seront sélectionnés en fonction de leur caractère novateur (méthodologie participative, éthique, public, modèle économique,...), de la vulnérabilité du public, des spécificités du territoire (territoire en pointe, capable d'entraîner d'autres territoires vers l'essaimage ou territoire alliant fragilités et ressources pour développer ces nouvelles formules).

### **Qui peut répondre ?**

Les deux axes de l'appel à projets s'adressent notamment aux :

- établissements et services publics et privés non lucratifs (Ehpad, résidences autonomie, petites unités de vie, accueils de jour, de nuit, accueils temporaires, unités protégées, services d'aide ou de soins à domicile, plateformes de répit, hôpitaux, etc.) ;
- associations à but non lucratif ;
- communes, établissements publics de coopération intercommunale (Epci), groupements d'intérêt public (Gip).

## Modalités de soutien

Les aides sont accordées sous la forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (deux à trois ans). Elles portent sur les dépenses d'investissement ou de fonctionnement, hors fonctionnement régulier et missions finançables par les politiques publiques ou relevant d'obligations légales. La Fondation de France peut également financer l'intervention d'un consultant pour une meilleure structuration des actions.

**La Fondation de France ne finance pas les séjours vacances, les jardins à vocation uniquement thérapeutique, les demandes concernant l'achat d'un véhicule adapté sans autre projet autour.**

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est disponible sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*).

**Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne. Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.**

La date limite de soumission des dossiers est fixée au 14 septembre à 17h. Aucune dérogation ne sera possible.

**Un jury de présélection déterminera quels projets seront instruits. Le cas échéant, l'attribution des financements aura lieu dans un délai maximum de 4 mois après la date limite de réception des dossiers.**

Pour toute demande d'information : 01 85 53 13 66 ou [projets@fdf.org](mailto:projets@fdf.org)

### AIDES MÉTHODOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue.

**Plus d'informations sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) rubrique *Trouver un financement*.**

### NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org), rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.**